

T:EMFOR

L'actu de la formation en 1h

• SAISON 5

ÉPISODE 2

Lutte contre le décrochage scolaire : organisation et coordination en BFC

PRÉSENTÉ PAR
EMFOR BFC & GIP FTLV DE BOURGOGNE

2026 • 2027

UNE COLLABORATION



À RETENIR

- Un jeune est en situation de décrochage lorsqu'il quitte le système de formation initiale sans avoir obtenu un diplôme national ou un titre professionnel reconnu (CAP, bac, etc.).
- Au niveau européen, l'indicateur retenu est celui des « sortants précoces » : les 18-24 ans qui ne sont ni diplômés du secondaire, ni en formation.
- Il existe différents signaux d'alerte mais généralement le processus est lié à trois grands facteurs : facteurs scolaires, facteurs personnels, et facteurs sociaux ou familiaux.

Trois piliers en vigueur (Code de l'éducation)

Instruction obligatoire	Obligation de formation	Droit retour en formation
de 3 à 16 ans (art. L131-1)	de 16 à 18 ans (art. L114-1, depuis 2020)	pour tout jeune sorti sans qualification (art. L122.2)



LE PROCHAIN RDV

Nouveau référentiel Qualiopi :

Jeudi 19 novembre à 11h00

Pour vous inscrire :

https://zoom.us/webinar/register/WN_Pt-v18yJ-TTum_sMXJU-Uxw#/registration

À CONSULTER



Lien replay : <https://www.emfor-bfc.org/replays/>

Quelques chiffres

340 000€

coût social estimé par jeune décrocheur pour la collectivité (pertes de revenus, aides, désinsertion) (**rapport parlementaire, 2025**)

24%

de taux de chômage chez les 25-34 ans sans qualification, contre **7%** pour les diplômés du supérieur (**OCDE, 2015**)

9,1%

en moyenne de taux de décrochage dans les pays de l'Union Européenne en 2025

en France, le taux est environ de **7,7%**

en BFC, le taux est entre **7 & 8%**

Les Plateformes de Suivi et d'Appui (PSAD) : 22 organisations en BFC

- Rôle renforcé par la mise en œuvre de l'obligation de formation
- Co-pilotage par les directions de CIO et des Missions locales, réseau animé par la Région
- Une charte permet de poser les règles et le cadre pour le bon fonctionnement des plateformes

Le rôle de la région

- Mise en œuvre du Service Public Régional de l'Orientation (loi du 5 mars 2014)
- Diffusion et garantie d'accès d'informations de qualité
- Animation de partenariats de terrain et soutien financier
- Soutien du tissu associatif territorial et des structures de raccrochage
- Coordination et animation des PSAD : regroupement, professionnalisation, outillage

AMBITIONS

1. Renforcer la gouvernance régionale et la coordination territoriale
2. Accompagner la prévention du décrochage grâce à des actions d'orientation et aux outils de la région
3. Réduire le nombre de jeunes relevant de l'obligation de formation en sécurisant les parcours
4. Faciliter l'accès aux solutions existantes par les PSAD afin de réduire le temps passé en situation de décrochage
5. Sécuriser et diversifier les solutions pour les jeunes décrocheurs
6. Accompagner globalement

Contacts

Mission décrochage scolaire

- Charlotte JUVING :
charlotte.juving@bourgognefranchecomte.fr
- Anne-Laure OLTRA :
annelaure.oltra@bourgognefranchecomte.fr

SPRO

- Anne BINETRUY :
anne.binetruy@bourgognefranchecomte.fr
- Anne-Marie CLEMENT :
annemarie.clement@bourgognefranchecomte.fr

Prêt outils Région (jeu Misterium, films métiers avec casques VR...)

- information.metiers@bourgognefranchecomte.fr